

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la direction régionale des affaires maritimes,
direction départementale des Bouches du Rhône

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté du 23 septembre 2005 du préfet des Bouches du Rhône portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 16 septembre 2005, s'est réunie le vendredi 30 septembre 2005 dans les locaux de la direction régionale des affaires maritimes, direction départementale des Bouches du Rhône à Marseille, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de Frioul

La commission était composée de :

M	Eric Heller, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des armées - marine	Président
Mme	Corinne Bouzéloc-Lonchampt, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
MM	Loïc Aballéa, administrateur départemental des affaires maritimes du Morbihan	Membre de droit
	Alain Paoletti, au titre du pilotage	Membre temporaire
	Jean Kélémenis, au titre du remorquage	Membre temporaire
	Jacques Coatalem, SNCM	Membre temporaire
	Mélanie Girard, au titre de la pêche	Membre temporaire
	André Tourrel, au titre de la plaisance	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM	Patrick Janglois	Responsable Division Mer et Littoral – Ville de MArseille
	Charly Santamaria	Phares et balises
	Francis Cann	Chef du service CUMPM équipements portuaires
	Claude Roblin	SM13 – subdivision littoral
	Alain Chastel	CUMPM – Direction des infrastructures
	Charles Contino	CUMPM – Direction des infrastructures – adjoint au directeur
	Hoël Vanni	CUMPM – Direction des infrastructures - Directeur
	Michel Pintard	CUMPM – Direction des infrastructures – chef de projet
	Olivier Betour	GM GCP – Directeur exploitation TP.
	Mounir Benhamida	FSN13
	Eric Delort	Responsable agence In Vivo

Le président remercie les membres de la commission de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent au projet.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Archipel situé à 2km au large de Marseille, le Frioul est constitué des îles Pomègues et Ratonneau reliées par la digue Berry. Le port du Frioul est un port avancé en haute mer, à quelques encablures du centre de l'agglomération, ce qui en fait un élément déterminant de son développement.

Lors de l'aménagement du Frioul, dans les années 1970, la ville de Marseille n'avait pas pu protéger l'ensemble du bassin des tempêtes d'Est à Sud-Est en raison de contraintes imposées par la Marine Nationale à l'époque. Devenue propriétaire des îles du Frioul, au début des années 2000, elle vise à limiter l'agitation dans le bassin et à augmenter la capacité d'accueil du port.

Le projet présenté devant la commission consiste en :

- l'installation d'un ouvrage de protection extérieur (Digue verte) ;
- l'aménagement du plan d'eau des deux bassins (création du quai de Pomègues, pannes flottantes du bassin Ouest, création d'un quai d'accueil...) ;
- le réaménagement de la digue Est.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet est présenté en séance par MM. Contino, Betour et Delort.

3. SYNTHESE DES DEBATS

La durée des travaux est estimée à 3 mois. Ils se dérouleront en période estivale (été 2006) de façon à bénéficier d'un meilleur état de mer. L'emprise de la zone de travaux est de 30m autour de la position définitive de la digue verte.

Le passage laissé pour l'accostage des navettes sur l'appontement en face du bassin ouest (de l'ordre de 50m) est jugé suffisant par les responsables du projet.

M. Paoletti, pilote confirme que le projet ne gênera absolument pas la manoeuvrabilité des navires dans la zone. Par contre, le passage des navires risque de gêner considérablement les opérations de mise en place de la digue. Des solutions seront recherchées (limitation d'allure, avurnav, contact avec les commandants de navires, les pilotes...) afin de limiter les gênes occasionnées par les navires évoluant dans la zone (navettes, passages des ferries au large).

M. Kélémenis souligne que pendant la phase de mise en place sur appuis définitifs de la digue, cette dernière sera particulièrement exposée (risque de casse d'un amarrage sur ducs d'albe) et propose qu'une remorque soit laissée qui permette d'en assurer la sécurité en cas de besoin.

En phase d'exploitation, aucun accès n'est autorisé sur la digue (pas d'accostage pour les usagers). La digue est distante de 3,5m de la côte.

L'amarrage en extrémité de la digue est devra être évité de façon à permettre une évolution en toute sécurité des navires.

M. Paoletti souligne que, en sortie du port, les usagers devront emprunter la passe en longeant la digue au plus près. Une sensibilisation en ce sens sera étudiée.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 30 septembre 2005 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port du Frioul consistant en :

- l'installation d'un ouvrage de protection extérieur (Digue verte) ;
- l'aménagement du plan d'eau des deux bassins (création du quai de Pomègues, pannes flottantes du bassin Ouest, création d'un quai d'accueil...) ;
- le réaménagement de la digue Est.

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les recommandations suivantes :

- les interdictions d'accès, d'accostage sur la digue verte et de navigation entre la digue et la côte devront être clairement indiquées ;
- lors des travaux, des remorques seront prévues aux extrémités de la digue pour permettre une sécurisation de l'ouvrage en cas de besoin ;
- en sortie du port, une signalisation sera mise en place afin de guider le navigateur empruntant la passe ;
- en phase de travaux, un protocole sera mis en place afin de limiter les gênes occasionnées par le passage des navires dans la zone (avurnav, réduction d'allure, transmission par le chantier à la capitainerie et au pilotage des phases d'interventions délicates...) ;
- à la clôture des travaux, les nouvelles caractéristiques nautiques du port de plaisance du Frioul seront transmises au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

Le président
Eric Heller

Les membres
Corinne Bouzélloc-Lonchamp

Loïc Aballéa

Alain Paoletti

Jean Kéléménis

Jacques Coatalem

Mélanie Girard

André Tourrel

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Paris, le 20 octobre 2005

N° 123 SHOM/GCN/NP
NMR SITRAC : 1988



SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET
Océanographique de la Marine

GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Dossier suivi par :

IETA Corinne Bouzélloc-Lonchamp

Tél. : 01 44 38 41 82

Fax : 01 40 65 99 98

Tél. président : 01 44 38 45 16

Tél. secrétariat : 01 44 38 41 16

www.shom.fr

MODIFICATIF

Objet : Projet d'aménagement du port du Frioul.

Référence(s) : Procès verbal de la grande commission nautique du 30 septembre 2005 joint à la lettre n° 122 SHOM/GCN/NP du 3 octobre 2005

P. jointe(s) : /

-

En complément des conclusions rapportées dans le procès verbal cité en référence, la grande commission nautique émet un avis favorable au projet de balisage du port du Frioul soumis par le service des phares et balises consistant principalement en :

- l'installation sur la digue verte d'un feu rouge (isophase 4s, portée 4M) allumé à 4m environ au-dessus de la digue (soit 6m au-dessus des plus hautes eaux) ;
- la conservation sur la digue est d'un feu vert (isophase 4s, portée 4M) allumé à 7m au-dessus des plus hautes eaux ;
- la synchronisation des deux feux précédemment décrits ;
- le marquage de jour des deux digues par un balisage latéral (tribord pour la digue est et bâbord pour la digue verte).

Le capitaine de vaisseau Eric Heller

Président de la grande commission nautique,

Destinataire(s) : In fine

Copie(s) extérieure(s) : In fine

Copie(s) intérieure(s) : In fine



Le président
Eric Heller

Les membres
Corinne Bouzélloc-Lonchamp

Loïc Aballéa

Alain Paoletti

Jean Kéléménis

Jacques Coatalem

Mélanie Girard

André Turrel

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des affaires maritimes des Bouches-du-Rhône

COPIES EXTERIEURES (pour information) :

- Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône
- Monsieur le maire de Marseille
- Monsieur le directeur de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole
- Monsieur le vice-amiral d'escadre, préfet maritime de la région Méditerranée
- Monsieur le directeur du transport maritime, des ports et du littoral
- Monsieur le Président du conseil général des Bouches du Rhône
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement directeur de l'établissement principal du service hydrographique et océanographique de la marine
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement directeur du service hydrographique et océanographique de la marine

COPIES INTERIEURES :

- Monsieur le président de la grande commission nautique
- Secrétariat de la grande commission nautique (2)
- Archives générales - GCN Frioul

Destinataire(s) : In fine

Copie(s) extérieure(s) : In fine

Copie(s) intérieure(s) : In fine

